

# **MAIRIE DE MIGNIERES**

## **SEANCE DU 23 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 23 juin à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de MIGNIERES, légalement convoqué en date du 11 juin 2025 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Garnier, Maire.

**Présents :** Mmes CHRISTEAUT, BLONDEAU, MAHE, LANGE, ROUSSEL

Mrs GARNIER, DAGONNEAU, DESCOTTES, PICHOT, CABREUX, LUTON

**Absent et pouvoir :** Mme GUILLAUME et Mrs LORIDE et TESTAULT,

**Secrétaire de séance :** Mme CHRISTEAUT

Le compte rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2025 est approuvé à l'unanimité.

### **Subvention – DRAC et Conseil Départemental dans le cadre de la rénovation de la Chapelle – Charpente**

Le Conseil Municipal de Mignières approuve le devis concernant la mission des travaux de sondage de la charpente de la Chapelle pour un montant de 3 208.42 € H.T - Soit : 3 850.10 € TTC.

Il sollicite à cet effet une subvention auprès de la DRAC et du Conseil Départemental pour cette réalisation. Les montants respectifs des subventions sollicitées sont 962€ et 802.10€.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

Σ Subvention DRAC : 962 €

Σ Subvention Conseil Dépt. : 802.10 €

Σ Auto financement : 1 444.32 €

---

**T O T A L H.T** 3 208.42 €

(soit Montant des travaux T.T.C.) 3 850.10 €

Les membres du Conseil Municipal après débat, délibération et vote, approuvent la demande des deux subventions et mandatent Monsieur le Maire pour signer tous les actes afférents.

## **Subvention – DRAC et Conseil Départemental dans le cadre de la rénovation de la Chapelle – diagnostic des décors peints**

Le Conseil Municipal de Mignières approuve le devis concernant la mission de diagnostic des décors peints au sein de la Chapelle pour un montant de 5 747 € H.T - Soit : 6 896.40 € TTC.

Il sollicite à cet effet des subventions auprès de la DRAC et du Conseil Départemental pour cette réalisation. Les montants respectifs des subventions sollicitées sont de 2 873.50 € et de 1436.75€.

Le plan de financement de cette opération s'établit comme suit :

$\Sigma$  Subvention DRAC : 2 873.50 €

$\Sigma$  Subvention Conseil Dept : 1436.75 €

$\Sigma$  Auto financement : 1436.75 €

---

**T O T A L H.T** **5 747 €**

(soit Montant des travaux T.T.C.) 6 896.40 €

Les membres du Conseil Municipal après débat, délibération et vote, approuvent la demande des deux subventions et mandatent Monsieur le Maire pour signer tous les actes afférents.

## **Tarifs des services périscolaires**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de revoir les tarifs de garderie ainsi que des repas de cantine pour le 1<sup>er</sup> septembre 2025 au vu de la mise en place du nouveau logiciel de facturation.

Le Conseil Municipal, après débat, délibération et vote à l'unanimité, décide de maintenir la tarification actuelle pour la garderie avec une cotisation annuelle par famille de 35€ puis de conserver le montant de la présence à 2.50€ pour la garderie du matin et 2.80€ pour la garderie du soir, à 7€ la présence non-adhérent (matin et/ou soir), à 2.80€ pour le premier quart d'heure supplémentaire et 10 € les quarts d'heure suivants.

Le Conseil Municipal, après débat, délibération et vote à l'unanimité, décide de fixer les nouveaux tarifs du restaurant scolaire prenant en compte les augmentations du coût des repas du fournisseur Chartres Métropole Restauration, de l'électricité et des salaires.

Cette nouvelle tarification sera effective à partir du lundi 1<sup>er</sup> septembre 2025 (révisable à chaque 1<sup>er</sup> janvier).

Forfait 4 jours/semaine : maternelle 4.35€/repas et élémentaire 4.57€/repas.

Repas à la demande (via le portail famille avec 15 jours de carences révolus) :

Maternelle : 5.62€/repas et Elémentaire 5.84€/repas

Le repas adulte sera de 8.00€/jour.

Le panier repas sera de 2.38€.

## **Loyer Ostéopathe – Renouvellement de bail**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la Commune de Mignières avait conclu un bail, Mme Ferreira Victorine, ostéopathe, pour une durée de 3 ans.

Considérant qu'il est nécessaire de renouveler le bail fixant le coût de location à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2025,

Les membres du Conseil Municipal après débat, délibération et vote à l'unanimité mandatent Maître BELLOLI, notaire à Chartres pour l'élaboration dudit bail. Ce dernier précisera que le loyer mensuel et la provision sur charge resteront identiques aux montants actuels soit 260€ / mois et 40€ de charges. Les frais d'actes restant à la charge du preneur.

## **Stagiaire - Gratification**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que, dans le cadre de l'accueil d'une stagiaire en formation secrétaire générale de mairie, il y a possibilité d'appliquer une gratification.

Considérant le travail effectué durant le stage de 6 semaines,

Il est décidé de verser une gratification forfaitaire de 600€,

Après débat, délibération et vote, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité le versement, en une seule fois à la fin du stage, de cette gratification, et mandatent Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y afférents.

## **Questions diverses**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal du déroulé de la réunion de quartier qui a eu lieu le vendredi 6 juin à 18h30. Les prochaines réunions quartier se dérouleront à 18h30 le 26 septembre, 24 octobre, 27 novembre et 12 décembre.

Monsieur le Maire donne lecture, aux membres du Conseil Municipal, d'une lettre de remerciement des élèves de l'école et des enseignants pour l'activité d'escalade pris en charge par la municipalité de janvier à juin 2025. Cette activité a rencontré un franc succès auprès de l'ensemble des enfants, parents, enseignants et de l'équipe Chartres Bloc.

Madame Christeaut invite les membres du Conseil Municipal à apporter des informations ou/et suggestions pour le prochain journal communal.

Madame Mahé demande si l'application « panneau pocket » pourrait être utilisée pour des diffusions d'emplois vacants.

Monsieur le Maire informe que Chartres Métropole va procéder, en 2026, au renouvellement des conventions dans le cadre de l'entretien des zones d'activités.

A la rentrée prochaine, lors des Conseils Municipaux une proposition de vote à bulletin secret sera systématiquement proposée.

Monsieur Luton demande s'il est possible de rajouter une personne remplaçante dans la représentation de la Commune auprès du GIP Restauration. Effectivement Madame Christeaut ne pouvant s'y rendre, il était impossible à une autre personne de représenter la Commune. Monsieur le Maire informe qu'il n'est pas possible d'élire un ou une remplaçante auprès de cette instance à confirmer avec leur statut. Monsieur Pichot demande si la date du Tour d'Eure-et-Loir 2026 a été confirmée. Monsieur le Maire n'a pas réceptionné d'annulation ou report pour le moment.

Monsieur le Maire informe que dans le cadre des demandes de fonds de concours auprès de Chartres Métropole, et au vu des nombreux dossiers présentés, un plafond de 100 000€ a été acté par Commune. Cependant il est laissé la possibilité aux Communes, de réitérer leurs demandes de subventions qui n'auraient pas été prises en compte sur le prochain exercice.

La kermesse de l'école s'est déroulée dimanche matin au lieu de l'après-midi à cause des conditions météorologiques difficiles.

La séance s'est levée à 20h02

N°	Date de séance	Désignation	Rendu exécutoire après dépôt en Préfecture	Publication ou notification
104	23/06/2025	Demande de subvention Chapelle – Charpente	27/06/2025	27/06/2025
105	23/06/2025	Demande de subvention Chapelle – peinture	27/06/2025	27/06/2025
106	23/06/2025	Ajustement tarifs service périscolaire	27/06/2025	27/06/2025
107	23/06/2025	Renouvellement bail ostéopathe	27/06/2025	27/06/2025
108	23/06/2025	Stagiaire gratification	27/06/2025	27/06/2025